

# CFDT CGT CFTC SNFORT

Depuis 1997 aucune augmentation salariale n'a pu être négociée dans l'audiovisuel public, le point d'indice est bloqué.

De plus, la Direction de Radio France n'a pas conduit une politique salariale cohérente au sein de l'entreprise. Des indemnités de fonction ont été créées dans certains secteurs pour pallier cette carence et accompagner la modernisation de Radio France.

Aujourd'hui, les salariés des secteurs qui n'ont pas eu cette indemnité de fonction à hauteur de 310 points sont en grève pour réclamer d'être traités de la même façon.

La Direction oppose aux salariés et à leurs organisations syndicales la création d'un nouvel instrument salarial (NIS) hors du système prévu dans la convention collective. Les organisations syndicales refusent ce chantage\*.

Elles veulent une négociation générale annuelle dans le cadre de la convention collective. Contrairement à ce que dit Didier TOURANCHEAU, la convention collective a différents mécanismes qui permettent de trouver une mesure générale pour tous, sans la création d'un NIS.

Pour l'heure, les organisations syndicales demandent une négociation sur l'indemnité de fonction des salariés oubliés et **appellent à la grève l'ensemble du personnel.**

\* Le syndicat SUD en désaccord avec le quatrième paragraphe n'a pas voulu s'associer à ce communiqué de l'intersyndicale.